

APPEL À PROJETS 2026-2027 en Normandie
Mission de coordination et de soutien
à l'ingénierie des projets de formation
dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord-cadre national pour la formation des
salariés de l'insertion par l'activité économique
PIC-EDEC IAE

Informations générales

Rubrique	Informations
Service instructeur	DREETS Normandie – Service Emploi et Insertion Professionnelle
Dispositif	PIC-EDEC IAE
Année	2026-2027
Enveloppe prévisionnelle	Selon notification ministérielle (montant national PIC-IAE 2026 : 70 M€ en AE et 68,06 M€ en CP)
Date limite de dépôt	30 septembre 2026
Contact	DREETS-NORM.DEFI@dreets.gouv.fr

I. CONTEXTE ET ENJEUX

1.1 Cadre national – Accord-cadre EDEC IAE et avenant n° 7

L'insertion par l'activité économique (IAE) constitue un levier majeur de lutte contre l'exclusion et de retour à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Parce qu'elle bénéficie spécifiquement à ces publics confrontés à des difficultés sociales et professionnelles multiples, l'IAE a été identifiée comme un secteur prioritaire du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC).

L'accord-cadre national relatif à la formation des salariés de l'IAE (EDEC IAE), initialement signé le 28 mai 2018 pour la période 2018–2022, a fait l'objet de plusieurs avenants successifs, dont le dernier est l'**avenant n° 7 du 2 avril 2026**. Celui-ci fixe les orientations stratégiques du dispositif et prévoit la mise en œuvre des actions au plus tard le 31 décembre 2026.

Cet accord est signé par le Ministère du travail et des solidarités, 9 réseaux de l'IAE (réseau Chantier école, Cocagne, Coorace, Emmaüs, FAS, FEI, Mouvement national des régies, Restos du cœur, UNAI) et 11 OPCO (AFDAS, AKTO, OPCO Cohésion sociale, Opcommerce, Constructys, OPCO Entreprises de proximité, OPCO 2i, OPCO Mobilités, OCAPIAT, OPCO Santé, OPCO Atlas).

Le PIC-IAE repose sur deux axes :

- Un axe dédié à la prise en charge des formations suivies par les salariés en parcours au sein de structures de l'IAE et d'entreprises à but d'emploi (confié aux OPCO) ;
- Un axe visant à renforcer la coordination et l'ingénierie de formation (pilote par les DREETS).

La gestion du premier axe est confié aux 11 OPCO. La prise en charge des frais de formation est soumise à des règles fixées par convention entre l'État et les OPCO. Cette prise en charge, au titre des fonds publics (fonds PIC-IAE, FSE, plan de développement des compétences et alternance), est limitée à 70 % pour les entreprises dont l'effectif est inférieur ou égal à 250 ETP et à 60 % pour les entreprises dont l'effectif est supérieur à 250 ETP, du total de l'assiette éligible par action de formation (frais pédagogiques, frais annexes et rémunération). Cette assiette est constituée de la somme des coûts éligibles, à savoir :

- Les frais pédagogiques et les frais annexes à hauteur de 100 % ;
- La rémunération des salariés en insertion sur la base d'un forfait de rémunération.

Le second axe vise à créer des conditions favorables pour que les SIAE puissent pleinement mobiliser les opportunités existantes afin de former leurs salariés. A cette fin, deux leviers sont activés : la coordination des acteurs et l'appui à l'ingénierie des projets de formation. Les crédits dédiés à cet axe sont délégués aux DREETS, chargées d'identifier des projets répondant à cet objectif, en cohérence avec les priorités définies au niveau régional.

Le présent appel à projets a pour objet de confier à un ou plusieurs titulaires la coordination et l'ingénierie liées à la mise en œuvre, en Normandie, de l'accord-cadre PIC-IAE. L'action du ou des titulaires devra produire un effet levier sur l'accès à la formation des salariés en insertion et contribuer à la mise en place de parcours qualitatifs de montée en compétences.

La mobilisation de la formation professionnelle constitue un maillon essentiel du parcours d'insertion du salarié, lui permettant d'acquérir des compétences, y compris de base, d'accéder à une certification (complète ou partielle) et de consolider des compétences transférables acquises en situation de travail.

En cohérence avec les orientations nationales du ministère du Travail en matière de qualité de l'accompagnement, d'accès à la formation, d'immersion professionnelle et de rapprochement avec les entreprises, les projets devront renforcer les liens entre SIAE, entreprises du territoire, filières d'avenir ou en tension, GEIQ, acteurs du réseau pour l'emploi, OPCO, Région Normandie et DDETS, afin de multiplier les opportunités d'immersion, de mise à disposition, de clauses sociales et de recrutement.

1.2 Contexte régional normand – Données clés 2023

L'appel à projets s'inscrit dans le cadre des priorités régionales portées par la DREETS Normandie en faveur de l'accès à l'emploi des publics les plus vulnérables et les plus éloignés du marché du travail. Il vise à consolider des parcours qualifiants, progressifs et sécurisés vers l'emploi durable, en s'appuyant sur la montée en compétences, la reconnaissance des acquis et l'articulation avec les besoins économiques des bassins d'emploi normands.

Une place structurante de l'IAE dans l'écosystème normand de l'emploi et de l'insertion

La Normandie dispose d'un réseau IAE particulièrement développé. En 2023, il comptait 258 établissements conventionnés, répartis entre 122 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), 64 Entreprises d'Insertion (EI), 46 Associations Intermédiaires (AI) et 26 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI).

Ces structures ont accompagné 17 266 salariés en insertion au travers de 27 479 contrats représentant 5 615 équivalents temps plein. Avec 5,9 % des structures et des salariés en insertion de France métropolitaine, la Normandie occupe une place importante dans le dispositif national de l'IAE, confirmant le rôle stratégique du secteur dans les politiques régionales d'inclusion, de développement des compétences et d'accès à l'emploi.

Le pilotage régional 2026-2027 devra ainsi concilier le maintien du mix IAE, la prévention des effets d'éviction à l'entrée, la prise en compte des résultats des structures et l'appui aux démarches de mutualisation ou de transformation permettant de consolider l'offre d'insertion sans fragiliser les parcours des salariés.

Des publics confrontés à des freins multiples nécessitant un investissement renforcé dans les compétences

Selon les données de France Travail, les femmes représentent 51,6 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C en Normandie, les demandeurs d'emploi de longue durée représentent plus de 44 % des inscrits et les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés plus de 9 %. La région compte également une part significative de jeunes âgés de 16 à 25 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET).

Une attention particulière est portée aux bénéficiaires du RSA, aux demandeurs d'emploi de longue et de très longue durée, aux personnes en situation de handicap, aux jeunes sans qualification ou en situation de NEET, aux travailleurs de plus de 50 ans confrontés à des difficultés de maintien ou de retour à l'emploi, aux personnes en précarité de logement, aux publics étrangers primo-arrivants ainsi qu'aux personnes placées sous-main de justice lorsque les besoins territoriaux le justifient.

Les publics accueillis par les SIAE cumulent fréquemment plusieurs difficultés d'accès à l'emploi : faible niveau de qualification, chômage de longue durée, ruptures de parcours, difficultés de mobilité, problématiques de santé, situation de handicap, précarité sociale ou encore maîtrise insuffisante des savoirs fondamentaux et des compétences linguistiques.

Ces caractéristiques justifient le développement de parcours de formation adaptés, permettant de renforcer les compétences de base, les compétences numériques, les compétences comportementales, la maîtrise de la langue française et l'accès à des certifications ou qualifications reconnues.

La mixité professionnelle : un enjeu d'égalité et de réponse aux besoins économiques

Les secteurs de l'industrie, de la production, du bâtiment, de la maintenance, de l'énergie, des travaux publics ou encore de la logistique demeurent majoritairement masculins. À l'inverse, les métiers du soin, de l'accompagnement social, de l'aide à domicile et des services à la personne restent fortement féminisés.

Les données régionales 2023 confirment que la mixité constitue un enjeu interne à l'IAE autant qu'un enjeu de débouchés économiques : les femmes représentent 43,9 % des salariés en insertion en Normandie, contre 56,1 % d'hommes, avec des écarts marqués selon les types de structures : 63,2 % de femmes en AI, mais 37,1 % en ACI, 29,5 % en EI et 22,2 % en ETTI. Ces écarts appellent des parcours de découverte, d'immersion et de formation permettant d'ouvrir les filières industrielles, logistiques, bâtiment, transport et énergie aux femmes en parcours d'insertion, tout en veillant à l'accès des hommes aux métiers fortement féminisés.

L'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants : une priorité régionale

L'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants constitue une priorité identifiée dans la stratégie régionale normande d'intégration professionnelle. Celle-ci souligne la nécessité de construire des parcours intégrés associant apprentissage de la langue française, acquisition de compétences professionnelles, immersion en entreprise, découverte des métiers et accès à la qualification.

Dans ce cadre, les SIAE constituent un levier essentiel d'intégration grâce à leur capacité à articuler accompagnement socio-professionnel, mise en situation de travail, formation et développement des compétences. Une attention particulière sera portée aux démarches associant formation linguistique à visée professionnelle, découverte des métiers en tension et construction de passerelles vers l'emploi ou la qualification.

Répondre aux besoins de compétences des entreprises et aux mutations économiques

Le présent appel à projets s'inscrit dans les orientations nationales visant à rapprocher les besoins des entreprises et les parcours des publics éloignés de l'emploi. Cette orientation trouve une résonance particulière en Normandie, où plusieurs filières stratégiques connaissent des besoins importants en main-d'œuvre.

- l'industrie nucléaire et les nouveaux systèmes énergétiques ;
- l'industrie aéronautique et spatiale ;
- l'industrie agroalimentaire ;
- les activités maritimes et portuaires ;
- la logistique et le transport ;
- le bâtiment et les travaux publics ;
- les métiers liés aux transitions écologique et énergétique ;
- les services à la personne et les métiers du soin.

II. OBJET DE L'APPEL À PROJETS

Le présent appel à projets a pour objet la sélection d'un ou plusieurs opérateurs chargés de déployer, à l'échelle régionale, l'axe 2 du PIC-IAE en Normandie. Les opérateurs retenus auront pour mission de renforcer l'accès à la formation des salariés en insertion et d'accompagner les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) dans la mise en œuvre de parcours de formation adaptés aux besoins des territoires et des publics.

À ce titre, ils assureront notamment :

- L'ingénierie, la conception et la coordination des actions de formation ;
- La réalisation de diagnostics territoriaux permettant d'identifier les besoins en compétences et en qualification ;

- L'appui aux SIAE dans la mobilisation des dispositifs de formation et le développement de leur offre d'accompagnement ;
- La construction et la sécurisation des parcours d'insertion et de formation des salariés ;
- L'animation territoriale et la mobilisation des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion ;
- La mutualisation des ressources, des outils et des pratiques entre les SIAE ;
- La mise en place d'outils de suivi, d'évaluation et de capitalisation des actions conduites ;
- L'organisation d'actions de professionnalisation et d'échanges de pratiques à destination des acteurs de l'IAE ;
- Le développement et l'animation de partenariats avec les entreprises afin de favoriser les passerelles vers l'emploi durable.

Les projets proposés devront s'inscrire dans les trois priorités stratégiques régionales suivantes :

- Renforcer l'accès à la formation sur l'ensemble du territoire normand ;
- Construire des parcours vers les métiers porteurs et l'emploi durable ;
- Professionnaliser les acteurs de l'IAE et renforcer l'ingénierie de formation.

Ces trois priorités devront intégrer de manière transversale l'inclusion des publics prioritaires ainsi que l'égalité professionnelle et la mixité des métiers.

Les actions mises en œuvre devront contribuer à renforcer durablement l'accès à la formation des salariés en insertion, à structurer les parcours de montée en compétences et à améliorer leurs perspectives d'accès à un emploi durable, en cohérence avec les besoins économiques, sociaux et sectoriels du territoire normand.

III. PRIORITÉS STRATÉGIQUES RÉGIONALES 2026-2027

Les projets devront s'inscrire dans les trois priorités stratégiques régionales ci-dessous. Elles structurent l'analyse des candidatures et la mise en œuvre des actions en Normandie.

Priorité 1 – Renforcer l'accès à la formation sur l'ensemble du territoire normand

Les projets devront :

- Assurer une couverture effective des cinq départements normands ;
- Favoriser la mutualisation des actions de formation entre SIAE ;
- Renforcer l'accès aux compétences de base, aux compétences numériques et à la maîtrise de la langue française ;
- Développer une offre adaptée aux publics les plus éloignés de l'emploi ;

- Prendre en compte les freins périphériques à la formation, notamment la mobilité, la garde d'enfants, la santé et le handicap.

Une attention particulière sera portée aux territoires ruraux et aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Priorité 2 – Construire des parcours vers les métiers porteurs et l'emploi durable

Les projets devront contribuer à :

- Identifier les besoins en compétences des territoires ;
- Construire des parcours de formation cohérents et progressifs ;
- Développer les immersions professionnelles et les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) ;
- Renforcer les partenariats avec les entreprises, les branches professionnelles et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ;
- Favoriser les sorties vers l'emploi durable.

Les projets devront notamment s'appuyer sur les filières prioritaires régionales suivantes :

- Industrie et énergie ;
- Nucléaire ;
- Agroalimentaire ;
- Maritime et portuaire ;
- Logistique et transport ;
- Bâtiment et transition écologique ;
- Services à la personne.

Priorité 3 – Professionnaliser les acteurs de l'IAE et renforcer l'ingénierie de formation

Les projets devront :

- Accompagner les SIAE dans la construction et le financement des parcours de formation ;
- Développer l'ingénierie de formation et l'ingénierie financière ;
- Favoriser les échanges de pratiques entre professionnels ;
- Appuyer la mise en œuvre des outils nationaux de pilotage ;
- Produire des outils mutualisés et des démarches de capitalisation.

Priorités transversales

Inclusion des publics prioritaires

- Bénéficiaires du RSA ;
- Personnes en situation de handicap ;
- Jeunes de moins de 26 ans ;
- Primo-arrivants ;
- Demandeurs d'emploi de longue durée ;
- Personnes en situation de grande précarité.

Égalité professionnelle et mixité des métiers

Les projets devront favoriser :

- L'accès des femmes aux métiers en tension ;
- La diversification des choix professionnels ;
- L'égalité d'accès à la formation et à l'emploi.

IV. FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE 2026-2027 – PLAN D'ACTIONS

Phase 1 – Actualisation du diagnostic et cadrage partenarial (M+1 à M+2)

Le diagnostic territorial et le plan d'actions régional présentés dans le dossier de candidature devront être précisés et opérationnalisés par le porteur de projet, dans un délai de deux mois à compter de la notification :

- Consolider le diagnostic territorial couvrant les cinq départements normands, avec une analyse par typologie de SIAE, par bassin d'emploi, par publics prioritaires, par niveau de qualification et par freins périphériques identifiés ;
- Recenser les filières normandes prioritaires en tension à partir des données les plus récentes de France Travail ;
- Associer à cette démarche les réseaux régionaux de l'IAE, les OPCO concernés, la Région Normandie, les DDETS et France Travail ;
- Identifier les modalités de mobilisation des PMSMP, des clauses sociales, des GEIQ, des entreprises partenaires et des dispositifs de droit commun afin de sécuriser les sorties vers l'emploi durable ;
- Rendre compte régulièrement de l'avancement de cette phase à la DREETS et au comité

régional de pilotage PIC-IAE, selon des modalités et une fréquence à convenir avec la DREETS.

Phase 2 – Déploiement opérationnel

Le porteur assurera :

- La participation aux animations régionales du réseau IAE (COPIL PIC-EDEC IAE régional, groupes de travail thématiques, journées de formation des encadrants) ;
- L'accompagnement individuel des SIAE dans la construction de parcours de formation ;
- La mutualisation des besoins de formation entre SIAE d'un même territoire ou d'une même filière ;
- L'appui aux projets d'Action de Formation en Situation de Travail (AFEST) ;
- Le développement des partenariats avec les entreprises normandes (conventions, PMSMP, périodes de professionnalisation) ;
- La coordination avec la Région Normandie, les OPCO et France Travail, et l'ensemble des partenaires sur les sujets emploi-formation ;
- L'appui aux SIAE dans l'utilisation de SIAE Connect, du DUI dématérialisé et des données issues de la DSN, dans une logique de simplification administrative et de fiabilisation du suivi ;
- L'organisation d'échanges de pratiques entre CIP, ASP, encadrants techniques et responsables de structures sur l'ingénierie de parcours, la relation entreprises et la valorisation des compétences.

Phase 3 – Reporting et évaluation

Le porteur assurera un suivi régulier auprès de la DREETS et rendra compte de manière consolidée de l'avancement, des résultats et de l'exécution financière des actions conduites devant le comité régional de pilotage.

Il produira les livrables suivants :

- Un diagnostic territorial actualisé ;
- Un plan d'actions régional ;
- Un tableau de bord semestriel présentant l'avancement, les résultats, les territoires et publics couverts, les partenariats mobilisés ainsi que l'exécution budgétaire ;
- Un bilan annuel qualitatif et quantitatif présenté en comité de pilotage régional ;

- Un bilan final qualitatif et financier dans un délai de trois mois après la fin de la convention, au plus tard le 31 mars 2028.
- Une capitalisation des bonnes pratiques, des outils mutualisés et des enseignements du projet ;

V. PORTEURS ÉLIGIBLES

Peuvent candidater les réseaux régionaux de l'IAE, les fédérations et groupements de structures de l'IAE, les consortiums d'acteurs spécialisés dans l'ingénierie de formation, ainsi que les organismes de formation justifiant d'une expérience avérée dans le champ de l'IAE.

Les candidatures portées par une SIAE unique ne sont recevables qu'à titre exceptionnel, sous réserve d'une validation expresse du comité régional et d'un projet expérimental répondant à un besoin territorial normand spécifique non couvert. Le porteur devra démontrer sa capacité à fédérer les acteurs du territoire et à déployer une action à l'échelle régionale ou interdépartementale.

VI. ACTIONS ÉLIGIBLES

Sont notamment éligibles :

- Appui à la simplification administrative et au pilotage : SIAE Connect, DUI, DSN, reporting, tableaux de bord ;
- Ingénierie de formation (conception de parcours, diagnostics compétences, ingénierie financière) ;
- Diagnostics territoriaux et études de besoins en compétences ;
- Animation partenariale (avec entreprises, OPCO, Région, France Travail, DDETS) ;
- Mutualisation de parcours inter-SIAE ;
- Professionnalisation des encadrants, CIP, ASP et ETI ;
- Développement d'outils numériques de coordination et de suivi ;
- Valorisation des bonnes pratiques et échanges inter-régionaux ;
- Ingénierie financière (montage de dossiers, mobilisation de cofinancements régionaux).

Le financement PIC-EDEC IAE couvre les moyens humains dédiés aux actions d'ingénierie et de coordination (salaires, prestations...) mais pas directement les actions de formation elles-mêmes, qui demeurent financées par les dispositifs de droit commun et les OPCO.

VII. MODALITÉS DE SÉLECTION

Les projets seront examinés et sélectionnés au regard des critères pondérés de la grille d'instruction (Annexe 3).

L'instruction vérifiera également l'absence d'incohérence entre le diagnostic territorial, les publics ciblés, les actions proposées, les partenariats annoncés, le budget et les indicateurs de résultat.

Une attention particulière sera portée aux projets :

- Couvrant l'ensemble des cinq départements normands ;
- Démontrant une connaissance fine du tissu IAE normand et de ses spécificités par type de structure ;
- Répondant de manière cohérente aux trois priorités stratégiques régionales, notamment par des actions concrètes en faveur des filières normandes prioritaires ;
- Mobilisant des publics prioritaires (jeunes, BOETH, BRSA, primo-arrivants) ;
- Contribuant à la mixité des métiers et à l'accès des femmes aux secteurs en tension (industrie, bâtiment, logistique, numérique, transports), ainsi qu'à la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Seuil de recevabilité : tout projet obtenant une note inférieure à 60/100 pourra être écarté. Le comité régional de sélection pourra solliciter des compléments d'information ou auditionner les candidats avant décision finale.

VIII. PILOTAGE, SUIVI ET LIVRABLES

Les actions retenues pourront démarrer à compter de la notification de la convention et se dérouleront jusqu'au 31 décembre 2027. Conformément à l'avenant n° 7, les actions de développement des compétences devront être engagées avant le 31 décembre 2026.

Le projet sera copiloté par le comité régional de pilotage PIC-IAE, présidé par l'État (DREETS) et associant les OPCO, la Région, France Travail et les DDETS.

Le suivi reposera sur des indicateurs de réalisation et de résultat définis pour chaque action, sur un tableau de bord semestriel transmis à la DREETS, sur un reporting consolidé présenté en comité régional de pilotage ainsi que sur des points d'étape techniques, budgétaires et qualitatifs. Il intégrera l'examen des écarts entre objectifs et réalisations, l'identification des difficultés rencontrées et les mesures correctrices proposées.

Les plans d'actions feront l'objet d'une évaluation.

Livrables attendus :

Les documents produits dans le cadre des actions devront notamment comprendre :

- Diagnostic territorial actualisé ;
- Plan d'actions régional ;
- Tableau de bord semestriel présentant les indicateurs de réalisation, de résultat et d'exécution budgétaire ;
- Bilan annuel qualitatif et quantitatif ;
- Bilan final qualitatif et financier, dans les trois mois suivant la fin de la convention ;
- Capitalisation des bonnes pratiques et diffusion des outils mutualisés à l'ensemble des SIAE normandes.

IX. MODALITÉS DE FINANCEMENT

Les crédits sont mobilisés dans le cadre du PIC EDEC IAE – Programme 103, Action 04 « Plan d'Investissement dans les Compétences » (code d'activité 0103 0000 2705). Conformément à l'article 5 de l'accord-cadre national du 28 mai 2018 (prorogé par l'avenant n°7 du 2 avril 2026), les actions de soutien à l'ingénierie des projets de formation et à l'évaluation, notamment via le suivi de parcours (axe 2), peuvent faire l'objet d'un co-financement de l'État à hauteur de **80 % maximum** du coût total du projet. Des cofinancements complémentaires pourront être recherchés par le porteur de projet. L'intervention de l'État sera arrêtée dans la convention financière, dans la limite des crédits disponibles, des règles d'éligibilité applicables et du budget retenu.

Le financement porte sur :

- Les moyens humains (coordination, ingénierie de formation, animation) ;
- Les prestations d'ingénierie externalisées ;
- L'animation régionale et les déplacements ;
- Les outils de coordination et supports de communication.

Le versement s'effectuera selon les modalités de la convention financière :

- 60 % à la signature de la convention ;
- 40 % (solde) au vu du compte rendu d'exécution final.

X. CALENDRIER

Étape	Date
Ouverture de l'appel à projets	30 juillet 2026
Clôture des candidatures	30 septembre 2026
Instruction des dossiers	Octobre 2026
Comité de sélection	Octobre 2026
Notification des résultats	Début novembre 2026
Démarrage des actions	Dès notification
Fin de mise en œuvre et de suivi des actions (engagement au plus tard le 31/12/2026)	31 décembre 2027

XI. MODALITÉS DE DÉPÔT

Les candidatures doivent être transmises exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :

DREETS-NORM.DEFI@dreets.gouv.fr

Objet du message : « PIC EDEC IAE AAP 2026 »

Les dossiers incomplets ne seront pas soumis au comité de sélection.

Le dossier complet comprendra :

- Le formulaire de candidature (Annexe 1) dûment rempli et signé, complété d'une note de candidature présentant le diagnostic territorial normand, le plan d'actions, les partenariats mobilisés, la méthodologie, les types d'actions envisagées, l'impact attendu et les modalités de pilotage ;

- Le budget prévisionnel détaillé (Annexe 2) précisant les coûts et cofinancements envisagés ;
- Un formulaire CERFA de demande de subvention dûment complété ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
- La liste des partenaires et acteurs associés à la démarche ;
- tout document attestant de la capacité et de l'expérience du porteur dans le secteur IAE.

Les candidats pourront également joindre : rapports d'activité et comptes validés, présentation des actions déjà réalisées en matière d'ingénierie de formation, outils développés (plateformes, bases de données, outils de diagnostic).